

de netteté, de précision, la logique grammaticale n'y est pas toujours respectée, et la stérilité du fond s'y voile quelquefois sous l'ampleur sonore de la phrase. Son vice le plus saillant est l'impropriété des termes, la combinaison hasardeuse des mots et leur emploi dans un sens contraire à la signification réelle. Les images n'en sont point absentes, mais elles sont généralement fausses ou communes, car de toutes les formes du langage, la métaphore est celle qui exige le plus de vérité dans l'observation et le plus de rectitude dans le jugement. Ce style, enfin, dont les incorrections sont plus réelles qu'apparentes, et qui se garantit à la surface de toute aspérité choquante, a rarement quelque chose de saisissant, et produit moins d'effet peut-être qu'un langage qui serait plus rude sans être plus classique.

En cherchant l'origine de ces défauts du style de l'avocat, nous la trouverions pour une part beaucoup plus faible qu'on ne le pense, dans l'habitude des formules particulières de la langue du droit; toute science a sa langue, et cependant tous les hommes spéciaux ne sont pas conduits à altérer la langue générale dans leurs écrits; la médecine, par exemple, a sa langue et le style du médecin, s'il n'a pas les qualités plus brillantes du style de l'avocat, a plus de vérité et de correction logique. La cause fondamentale des imperfections que je viens de signaler, elle est dans les mauvaises méthodes philosophiques qui président à la formation des idées de l'avocat, idées fréquemment saisies au hasard et pour le besoin du moment; l'expression propre vient à l'idée juste et réfléchie, à l'idée heureusement trouvée ou sainement déduite; le penseur profond est toujours un écrivain correct. Une autre cause plus active encore se trouve dans les habitudes nécessaires de la plaidoirie. Dans la chaleur de cette lutte où les coups doivent être portés et parés avec promptitude, il n'est pas facile de choisir judicieusement tous les traits à